

Évaluations

Prévention et sanctions en cas de fraude

Av. Hansen Soulie 27
1040 Etterbeek

T. 02/736 59 76
athenee@absil.eu

Afin de garantir l'équité, la sérénité et la validité des évaluations, il est rappelé qu'avant le début de toute épreuve, **tout appareil électronique ou connecté** (GSM, montre connectée, lunettes connectées, écouteurs ou tout autre dispositif de communication, de stockage ou de consultation d'informations) **doit être complètement éteint et rangé au fond du cartable**. Ces appareils ne peuvent en aucun cas être conservés sur l'élève, dans ses poches, au poignet dans sa trousse ou sur sa table, même s'ils ne sont pas utilisés.

La simple possession d'un appareil connecté non éteint ou non rangé conformément aux consignes pourra être considérée comme une tentative de fraude.

Par ailleurs, l'utilisation, la détention ou la mise à disposition de tout autre moyen susceptible de favoriser une fraude (documents non autorisés, communication avec un tiers, dispositifs électroniques ou tout autre procédé) est strictement interdite pendant les évaluations.

Toute tentative de fraude ou toute fraude avérée, quel qu'en soit le moyen, entraînera l'annulation de l'épreuve concernée, qu'il s'agisse d'une évaluation sommative ou certificative, **conformément au Règlement des études de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)**, sans préjudice de toute autre mesure disciplinaire prévue par ce règlement lorsque les circonstances le justifient.

Nous remercions chacun pour sa collaboration afin de garantir des conditions d'évaluation équitables et respectueuses pour l'ensemble des élèves.

La Directrice

Caroline Pisonier